

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2017 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} septembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 26 septembre 2017

PRESENTS : M. POCHON, M. MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints – Mme DAGNICOURT, M. CHOULER

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE, Mrs ROUSSEREAU, BOUILLON, COPIN.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Délibération SIREDOM - Tarifs cimetièrre – GAS (groupement d’achat sud 77) – Information sur nouvelle déchèterie (commune Amponvilel) – Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2017 est adopté à l’unanimité.

1) - **URBANISME** :

Le 01/06/2017 - M. CHAMPION, 33 rue de la libération hameau de Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour la création d’un couloir pour relier 2 chambres. Autorisation est donnée le 13/07/2017.

Le 08/06/2017 - M. BOURDETTE, 20 rue Charles de Gaulle hameau de Marlanval, dépôt d’une déclaration préalable pour remaniement toiture à l’identique. Autorisation est donnée le 18 juillet 2017.

Le 06/07/2017 - Mme DALCETTE, 37 rue Charles de Gaulle hameau de Marlanval , dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement des menuiseries à l’identique, peinture du porche, piochage des joints en façade et installation d’une piscine de 8m x4m avec volet. Autorisation est donnée le 22/08/2017.

Le 12/07/2017 - M. LYONNET, 11 rue des saules hameau de Marlanval, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection toiture et pose d’un vélux de 78x98 en remplacement d’un vasistas. Autorisation est donnée le 22/08/2017.

Le 19/07/2017 – Mme QUAILLET, 14 rue Charles de Gaulle à Marlanval , dépôt d’un permis de construire pour construction d’un garage en maçonnerie, autorisation est donnée 1^{er} septembre 2017.

Le 01/09/2017 - M. CHAVANNEAU, 3 rue de la cave aux moines, hameau de Mainbervilliers, autorisation est donnée pour la construction d’un hangar agricole le 1^{er} septembre 2017.

Le 26/08/2017 - M. PLAUX, 6 rue des vignes à Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour remaniement toiture à l’identique.

2) - DELIBERATION SIREDOM :

M. le maire informe des changements concernant la collecte de nos déchets ménagers, il précise qu'une information complémentaire à celle du SMITOM-LOMBRIC sera distribuée à tous les habitants.

Nous sommes informés qu'aucune délibération ne doit être prise par la commune, le SIREDOM continue d'assurer le traitement des déchets ménagers.

3) - TARIF CIMETIERE :

Suite à l'installation d'un columbarium au cimetière, un tarif et un règlement seront mis en place, le dossier est suivi par Mme GREHIER présidente de la commission cadre de vie qui se réunira prochainement.

4) - GAS GROUPEMENT D'ACHAT SUD 77 :

Suite à notre demande d'adhésion au Groupement d'Achat Sud 77 en juin dernier, il nous faut reprendre une délibération annulant et remplaçant la précédente demandant l'adhésion et acceptant la convention.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de reprendre cette délibération.

5) - INFORMATION SUR NOUVELLE DECHETERIE - ECO-CENTRE D'AMPONVILLE :

M. le maire informe de la signature par M. le Prefet de l'arrêté concernant l'installation de collecte des déchets non dangereux sur la commune d'Amponville.

Publicité a été faite à la mairie de Boissy du 11/08/2017 au 11/09/2017.

6) - DIVERS :

a) Le SDESM nous informe qu'au 1^{er} janvier 2017 la commune de Veneux les Sablons a intégré la commune nouvelle de Moret/ Loing/Orvanne (constituée des communes de Moret sur Loing, Ecuelles, Episy et Montarlot).

Le SDESM nous demande de délibérer pour accepter l'adhésion de cette commune.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'adhésion de la commune de Moret/Loing/Orvanne pour son nouveau périmètre au SDESM.

b) Armoire anti-feu :

Des devis vont être demandés pour l'acquisition d'une armoire anti-feu, une subvention sera sollicitée auprès du PNRGF.

c) SMITOM-LOMBRIC :

M. MOULIN informe de notre adhésion au SMITOM-LOMBRIC à compter du 1^{er} octobre prochain.

Un courrier d'information sera distribué aux habitants de Boissy.

d) Affaire DEVILLIERS :

M. le maire informe d'un courrier reçu de Maître Ayala. Le jugement rendu le 7 février a déclaré le tribunal incompétent. Maître Ayala demande notre avis pour saisir le tribunal correctionnel par voie de citation aux fins d'obtenir la liquidation de l'astreinte à l'encontre des ayants droits de Monsieur Devilliers.

La compagnie Juridica est d'accord pour fixer cette procédure.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de saisir le tribunal correctionnel sous réserve que notre assurance juridique donne une réponse favorable à notre demande de prise en charge des frais de procédure.

e) M. le maire fait un point sur notre PLU.

f) Compteurs d'eau :

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eau potable, trois entreprises ont été consultées pour analyse des anciens compteurs, une seule a répondu, l'entreprise CIRET, après étude de ce dossier l'entreprise est retenue.

g) Rue saint André :

Un point est fait sur le projet rue Saint André par M. MOULIN.

Le cabinet VERDI demande de passer 10 compteurs au banc qui devront être remplacés.

Une réunion d'information avec les habitants de Boissy sera organisée avant le début des travaux.

h) Géomètre :

Le conseil municipal ayant décidé de faire une étude pour des aménagements de sécurité sur la voie publique à Marlanval, a choisi le bureau VRD Solution pour la réalisation.

Pour réaliser cette étude, le bureau VRD a besoin d'un relevé topographique, deux devis ont été proposés :

- Cabinet PENANCIER pour 5202 € TTC
- Géomexpert pour 3860,71 € TTC.

Le conseil municipal retient Géomexpert et autorise le maire à signer le marché.

i) Départ en retraite de notre agent communal :

Au 1^{er} mars 2018 notre agent communal M. Didier FEUILLAS fait valoir ses droits à la retraite.

Pour le remplacement de celui-ci, Mme Nathalie BIEL est chargée de mener une étude pour comparer :

- 1 plein temps sans intervention de prestataire
- 1 mi-temps avec intervention de prestataires avec objectif de ne pas dépasser le salaire d'un temps plein.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le maire,
Patrick POCHON